



LYCÉE HÔTELIER  
LA ROCHELLE

## Accueil en **MINI-STAGES** des 3èmes, 2022/2023

### CONSIGNES GENERALES

- Nous ne prenons pas d'inscription par téléphone ou fax, uniquement par E-mail.
- Nous ne traitons aucune demande émanant directement des parents d'élèves.
- Nous n'assurons pas le transport de vos élèves entre le lycée et la gare SNCF
- **La période pour l'année scolaire 2022-2023 va du 15 novembre 2022 au 06 avril 2023**
- L'horaire de la journée de mini stage est de 8h30 à 13h30
- Nous n'accueillons pas les élèves de 3è dans le cadre du stage de découverte de 5 jours
- Covid-19 : les stages se déroulent selon le protocole en vigueur (ces consignes pouvant évoluer en cours d'année).

### PROCEDURE D'INSCRIPTION

- Nous traitons les fiches d'inscriptions par ordre de retour dans la mesure du possible, Toutefois pour des questions pratiques nous pouvons scinder des groupes ou au contraire regrouper des élèves,
- Les renseignements portés sur les fiches d'inscription doivent être lisibles,
- Pour des questions de capacité d'accueil, nous limitons le nombre de demandes à **5 par établissement** pour l'année, (un peu + pour les collèges à fort effectif). Il est préférable mais pas obligatoire de regrouper vos demandes. Les éventuelles demandes supplémentaires seront honorées en fonction des disponibilités.
- Nous souhaitons une courte lettre de motivation pour nos filières, expliquant le projet d'orientation.
- L'inscription de l'élève est valide à la réception de la convention et du règlement du repas de 4,90€

Toute annulation devra nous être communiquée dans les meilleurs délais pour réutiliser la place vacante.

**Toute absence ne donnera pas lieu à un report de date.**

### PROCEDURE DE CONVENTIONNEMENT

- La convention est établie par le lycée hôtelier en fonction des éléments de la fiche d'inscription,
- La convention vous est adressée par courriel, il vous appartient de l'imprimer,
- Elle doit nous être retournée signée, accompagnée du règlement du forfait du repas dans un restaurant pédagogique de 4,90 € par stagiaire. (Chèque à l'ordre du « lycée hôtelier de La Rochelle »).
- La convention signée des 3 parties vaut convocation, aucun autre courrier ne sera adressé.

### CONSIGNE AUX STAGIAIRES

- Tenue de ville correcte, en évitant jean 's et jogging
- Chaussures fermées et propres, en évitant les baskets
- Cheveux propres et coiffés
- Retirer les piercings
- Le lycée hôtelier fournit une blouse blanche pour l'accès aux ateliers

### DEROULEMENT DE LA JOURNEE DE MINI STAGE

- 08h30 : Accueil dans le patio du lycée hôtelier, Avenue des Minimes à La Rochelle, présentation des filières, passage au vestiaire et remise d'une blouse, charlotte etc...
- 09h00 à 11h30 : Participation aux ateliers pédagogiques par alternance (cuisines, service de restaurant)
- 11h30 à 12h00 : Pause
- 12h00 à 13h15 : Repas dans un restaurant d'initiation\* servi par nos élèves ( ou exceptionnellement au self en cas d'imprévu ).
- 13h15 à 13h30 : Evaluation du stage puis retour dans les familles

**NB : notre journée « Portes Ouvertes » aura lieu le samedi 04 mars 2023**